

Eclairage public

L'éclairage public assure à la fois la **fluidité des déplacements**, la **sécurité des biens et personnes** et une mise **en valeur des espaces urbains et du patrimoine**. Représentant 48 % des consommations d'électricité d'une commune et 21 kg de CO₂ émis par seconde, son optimisation est un véritable enjeu d'économie d'énergie et de **réduction de l'impact environnemental et de la pollution lumineuse** pour les collectivités territoriales.

L'Association des Maires de France et le Syndicat de l'éclairage estiment que 50 à 75 % d'économies sont possibles sur les dépenses d'éclairage public. La loi de transition énergétique, quant à elle, impose aux Etablissements publics de coopération intercommunale de préparer un volet éclairage public dans le cadre des plans climats air énergie et précise que les nouvelles installations doivent faire preuve d'exemplarité énergétique et environnementale.

- **23 %** du budget des communes est consacré à l'énergie, soit 38 % de la facture EDF ;
- **4 %** des émissions de gaz à effet de serre en France sont liées à l'éclairage public ;
- **48 %** des consommations d'électricité des communes ;
- **9 millions** de points lumineux dont 75 % datent de plus de 25 ans.

Comment financer votre projet ?

Organismes	Nature des financements	Bénéficiaires	Caractéristiques
Caisse des dépôts et consignations	Prêt croissance verte à taux zéro : financement d'investissement sur le long terme dans les domaines de la transition énergétique.	Communes et leurs groupements	Taux des prêts à livret A + 0.75 % sur 20 à 40 ans.
ADEME	Aides à la décision : financement d'un diagnostic d'installations d'éclairage public, préalable à toute prise de décision de rénovation ou de gestion.	Communes et leurs groupements	50 à 70 % selon les bénéficiaires, de 50k€ à 100k€ (conseil ou accompagnement).
	Aides à l'investissement : opérations exemplaires ou opérations de diffusion de technologies éprouvées.	Communes et leurs groupements	30 à 70 % selon thématique et bénéficiaire.
Régions	Fonds exceptionnel de soutien à l'investissement public local : aide dans un projet de transition énergétique.	Collectivités et EPCI	Variable selon disponibilités des fonds régionaux.
Départements	Subvention : réalisation de travaux d'extension et de renforcement de réseaux.	Communes et leurs groupements, Syndicats Mixtes	Variable selon les départements.
Syndicats d'électricité	Subvention ou soutien technique.	Communes adhérentes	Variable selon les syndicats.
Fournisseurs d'énergie	Certificats d'économie d'énergie.	Particuliers, entreprises, bailleurs, syndicats et collectivités	Fiches opérations standardisées CEE : RES-EC-101/102/103/104/105.

Rénovation de l'éclairage public de la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der (51)



35 communes
25 614 habitants

Coût total :
316 000 €

Financier :
Ministère de
l'Environnement



Dans le cadre de sa politique Développement durable, la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der a pour objectifs de diminuer les coûts économiques et de réduire les nuisances environnementales de son éclairage public. Pour cela, elle a entamé, en novembre 2015, les travaux de rénovation d'une partie de son parc local composée de matériels obsolètes et énergivores. Cette rénovation a eu pour conséquences directes de moderniser l'éclairage afin de réduire la facture énergétique et d'installer une technologie intelligente et moins polluante qui améliore le cadre de vie des usagers et protège la biodiversité locale (lumière intrusive, éblouissement...).

La collectivité a fait le choix d'un matériel performant avec des plots réfléchissants et une signalisation passive (réflecteurs, catadioptres), ou des luminaires qui évitent la dispersion inutile de la lumière (suppression des lampadaires boules). Les installations ont pour objectif d'éclairer au bon endroit (éviter les routes à grande circulation, les jardins et portes d'entrée des logements), et au bon moment (mise en place d'horloges astronomiques).

Labellisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte – TEP-CV », la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der a reçu une subvention de 500 000 euros allouée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. Ainsi, 221 000 euros (soit 70% du montant des travaux) ont été consacrés à la rénovation de l'éclairage public.

Quels bénéfices pour le territoire ?



Environnement

Réduction des nuisances lumineuses perturbant la faune et la flore, diminution des émissions de CO₂.



Société

Amélioration du cadre de vie nocturne, réduction de l'exposition à la lumière artificielle, sécurité des personnes.



Dynamisme du territoire

Réduction de la facture énergétique.

Liens utiles

- www.serce.fr
- www.afe-eclairage.fr
- [ADEME : pré-diagnostic de l'éclairage public](#)